



[Société](#) 10/02/2011 à 00h00

## Les cathos tiquent sur la loi bioéthique

### Récit

L'archevêque de Rennes a profité de l'annonce du premier «bébé médicament» français pour redire, hier, l'opposition de l'Eglise à la recherche sur l'embryon et peser sur le débat en cours à l'Assemblée nationale.

Par CATHERINE COROLLER

L'Eglise catholique est-elle de mauvaise foi lorsqu'elle s'insurge contre les «bébés médicament» ? Hier, Pierre d'Ornellas, archevêque de Rennes et président du groupe de travail de l'Episcopat sur la bioéthique, a répété devant la presse l'opposition de son institution à ce type de naissance. Lundi, les professeurs René Frydman et Arnold Munnich avaient annoncé la naissance, à l'hôpital Antoine-Béclère de Clamart (Hauts-de-Seine), du premier «*bébé du double espoir*» de France. Ce petit garçon, né le 26 janvier, ne souffre pas de la grave maladie qui touche ses aînés. Le sang de son cordon ombilical permettra de soigner l'un d'eux, dont il est un donneur compatible. *«Il n'a échappé à personne que l'annonce de la naissance du premier "bébé médicament" français coïncide avec le débat parlementaire sur la loi de bioéthique»*, affirme Pierre d'Ornellas. Accusation grave : l'archevêque reproche à l'équipe médicale d'avoir «*instrumentalisé*» l'annonce de cette première française pour «*peser sur le débat parlementaire*». Les députés examinent en effet depuis mardi la révision des lois de bioéthique. *«Il est toujours indigne d'instrumentaliser la souffrance d'autrui pour faire valoir son opinion»*, ajoute l'évêque.

Mais cette naissance permet aussi à l'Eglise catholique de se faire entendre de nouveau sur la question. Mardi, André Vingt-Trois, le président de la Conférence des évêques de France, s'est dit «*tout à fait opposé*» aux «bébés médicament». Hier, Pierre d'Ornellas est allé plus loin. Pour lui, «*supprimer cette possibilité légale rendrait à notre tradition juridique sa cohérence autour du respect de la dignité humaine, qui postule qu'aucun être humain ne puisse servir de moyen mais est une fin en soi*».

**«Bonne piste».** La «*possibilité légale*» en question, c'est le double diagnostic pré-implantatoire (DPI) qui permet de savoir si l'embryon est indemne de la maladie génétique dont souffrent ses frères et sœurs et si son système immunitaire est compatible avec le leur. Les catholiques demandent-ils l'interdiction du DPI ? A question simple, réponse alambiquée. *«Chaque enfant a le droit inaliénable de naître pour lui-même, d'être aimé pour lui-même et d'être accueilli pour lui-même»*, déclare l'archevêque. En revanche, poursuit Ornellas, «*le soin à partir des cellules de sang de cordon est une bonne piste*» et la France devrait «*faire porter ses efforts sur la constitution de banques de sang du cordon, afin que les greffons soient en assez grand nombre pour que nous soyons capables de porter remède aux enfants malades. C'est par cette voie que la souffrance des parents sera apaisée*».

En considérant que la naissance d'un «bébé médicament» n'a pour objectif que de soigner ses frères et sœurs, comme s'il ne pouvait pas être également désiré pour lui-même, l'Église catholique n'instrumentalise-t-elle pas elle-même cette question ? Le thème de la bioéthique mobilise très largement les milieux chrétiens. *«On touche là à la vie humaine, donnée par Dieu et porteuse dès les premiers instants d'une âme immortelle»*, rappelle Marc Baudriller (1). Pour peser sur les débats, les catholiques ont agité leurs réseaux. Les ultras ont participé, le 23 janvier, à la septième *«grande marche nationale pour le respect de la vie»*. Parmi les revendications, *«l'interdiction pure et simple de toute forme d'expérimentation ou de sélection sur l'embryon humain»*. Le Parti chrétien-démocrate que préside Christine Boutin a appelé à se joindre à cette marche. Les députés catholiques, aussi, ont freiné des quatre fers pour empêcher toute évolution de la loi.

**«Absurdité».** Résultat: le texte présenté est très frileux. Il ne propose aucune avancée sur les mères porteuses, l'accès des homosexuels et des femmes célibataires aux techniques procréatives ou la fin de l'anonymat des dons de gamètes. Et reconduit l'interdiction de la recherche sur l'embryon durant cinq ans (sauf autorisations dérogatoires). *«On comprend très bien qu'en 2004, Jean-François Mattéi, catholique fervent et biologiste sachant l'importance de la recherche sur l'embryon, ait choisi cette habileté sémantique : c'est interdit, mais c'est permis pendant cinq ans. C'est une habileté qui ne peut pas continuer. D'un point de vue juridique et même intellectuel, c'est d'une totale absurdité»*, proteste le généticien Axel Kahn, pour qui *«la recherche sur l'embryon est légitime et nécessaire»*. De son côté, le spécialiste des troubles de la fertilité François Olivennes juge la loi *«déjà rétrograde»* et dénonce les *«lobbys chrétiens et catholiques»* qui tentent *«d'imposer leurs vues sur l'embryon»*, faisant peser une menace sur la fécondation in vitro.

(1) «Les Réseaux cathos», Robert Laffont, janvier 2011.